

convertie au catholicisme: "Je hais cette religion que tu as embrassée . . . Tu accèdes donc à cette superstition romaine dont je considère la destruction comme le but suprême de ma vie."

Ces cris de haine donnent leur vraie signification à toutes ces ruines d'églises, à tous ces massacres de prêtres.

*1er Mars.* Les Russes ont repris l'offensive et les Français avancent constamment mais lentement, repoussant pouce par pouce les Allemands de la Champagne.

La prise de Constantinople est imminente.

## Les Ecoles Ménagères Provinciales

14 RUE CHURCH, MONTRÉAL

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Le Cours Normal Ménager gratuit aux Institutrices de la Province de Québec, donné par les Ecoles Ménagères Provinciales de Montréal, aura lieu en août prochain.

Ce cours comprend l'étude théorique et pratique de la cuisine, de l'économie domestique, du blanchissage, de l'hygiène, des premiers secours à donner en cas d'accidents, de la méthodologie et des principes de chimie.

Les conditions pour suivre ce cours sont les suivantes:

- 1.—Être âgée d'au moins 18 ans.
- 2.—Posséder le Diplôme Modèle (condition indispensable).
- 3.—Produire un certificat de la Commission scolaire attestant l'engagement d'enseignement pour l'année prochaine.
- 4.—Envoyer en dépôt \$1. (une piastre) en même temps que l'inscription.

Ce cours commencera le 2 août et l'École ne sera ouverte que ce jour-là. Le Cours normal aura lieu le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Les élèves-maîtresses sont logées à l'École et y prennent leurs trois repas, même les jours de congé, c'est-à-dire le samedi et le dimanche. Donc les Institutrices n'auront que leur frais de voyage à payer.

Les Institutrices sont priées d'apporter: 2 grands tabliers, 3 serviettes de toilette, du savon de toilette, 3 serviettes de table, 2 linges de vaisselle. Les élèves de ce cours de vacances ne pourront toutefois avoir leur brevet d'enseignement ménager que l'année suivante, après avoir fait un an de pratique dans leur École respective, et envoyé au bureau de Direction les quelques devoirs exigés qui compteront comme notes à l'examen final.

Les Institutrices qui ont suivi ce cours l'an dernier et qui désirent se perfectionner peuvent être admises de nouveau cette année.

Le nombre d'élèves-maîtresses étant limité, la Direction de l'École prie instamment les Institutrices de s'inscrire le plus tôt possible.

### COURS NORMAL POUR LES DAMES RELIGIEUSES

Un cours normal Ménager spécialement réservé aux Dames Religieuses sera donné sur demande.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être envoyées à l'adresse ci-dessous:

LES ÉCOLES MÉNAGÈRES PROVINCIALES,  
14 rue Church, Montréal.